

DECISION DU PRESIDENT PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n°32/2026

Objet : Décision fixant les tarifs de la régie d'avances et de recettes de l'Office de Tourisme

Le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

VU l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

VU le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance du 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics en modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

VU les articles R.1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU la délibération 2020/65 du conseil communautaire du Pays d'Orthe et Arrigans en date du 28 juillet 2020 autorisant Monsieur le Président à créer des régies comptables et à fixer les tarifs des produits associés à la régie ;

VU la décision portant acte constitutif d'une régie d'avances et de recettes pour l'Office de Tourisme en date du 02 juin 2025 ;

VU la décision n° 106/2025 en date du 07 Octobre 2025 fixant les tarifs de la régie de l'Office de Tourisme ;

VU l'avis conforme du Service de gestion comptable de Dax en date du 16 Mars 2026 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'encaisser régulièrement le produit des ventes et prestations de l'Office de Tourisme ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'actualiser la liste des produits et services vendus et les tarifs correspondants ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Les tarifs inhérents à la vente des produits de la boutique et aux prestations et services de l'Office de Tourisme sont fixés comme suit :



Culturel	Prix achat TTC	Prix de vente TTC public plein	Prix de vente TTC période promotionnelles
Cahier coloriage banda	4,55 €	6,00 €	4,80 €
Carte postale	0,24 €	1,00 €	0,80 €
Bande guides equestres cyclo-vtt en*	1,30 €	2,00 €	2,00 €
Crédencial St Jacques	6,80 €	15,00 €	15,00 €
Avéla les Landes	1,30 €	2,00 €	2,00 €
Jeu Sabotquilles	40,00 €	70,00 €	56,00 €
Boîte crayons de couleurs	2,57 €	4,50 €	3,40 €
BD Vacances à la Ganaderia	12,00 €	15,00 €	15,00 €
Libre Peyrehorade	7,00 €	20,00 €	16,00 €
Libre le Kivi de l'Adour	6,00 €	15,00 €	12,00 €
Cosmétique			
baume lèvres	3,24 €	5,50 €	4,40 €
Shampooing	9,40 €	13,50 €	10,80 €
Gel douche	6,96 €	10,00 €	8,00 €
Crème jour/nuit vkaga	18,00 €	24,90 €	19,92 €
Encens pins des Landes	1,99 €	4,00 €	3,20 €
savon	3,12 €	6,90 €	5,50 €

Gastronomique			
Vinagre de kivi jaune	4,50 €	8,00 €	6,40 €
Vinagre de Kivi Soap	3,49 €	7,00 €	5,60 €
Gelée de basilic citron	4,50 €	6,00 €	5,00 €
Sirup de basilic citron	5,50 €	7,00 €	6,00 €
confiture 250 gr	3,00 €	5,00 €	4,00 €
Sachet Nougat au miel 100 gr	2,50 €	4,00 €	3,20 €
Sachet Nougat au miel 200 gr	6,50 €	10,00 €	8,00 €
Petite cuillère à miel en bois	2,50 €	4,00 €	3,20 €
Grande cuillère en bois	3,00 €	6,00 €	4,80 €
Pot bonbons au miel 150 gr	3,00 €	5,00 €	4,00 €
miel sous bois 500gr	7,00 €	10,00 €	9,00 €



Jus de kiwi 25 cl	1,48 €	2,50 €	
Jus de kiwi 1 L	2,90 €	5,00 €	4,00 €
Jus de kiwi 25 cl	1,48 €	2,50 €	2,00 €
Jus de kiwi 1 L	2,90 €	5,00 €	4,00 €
Plaque chocolat Abbaye de Sordre 100gr	6,00 €	10,00 €	8,00 €
Plaque chocolat Peyrehorade château 100gr	6,00 €	10,00 €	8,00 €
Sucre Reine des prés 25gr	4,00 €	6,00 €	4,80 €
Sel au piment d'Espelette 50 gr	5,00 €	8,00 €	6,40 €
Sachet d'orties	4,80 €	7,50 €	6,28 €
Livre recettes cuisine sauvage	17,50 €	19,50 €	19,90 €
Sachet infusion Silhouette	5,00 €	7,50 €	6,28 €
Sel de Salies avec sachet tissu	4,54 €	8,00 €	6,40 €
Sel des landes 50gr	5,00 €	8,00 €	6,40 €
Sablés coquille St Jacques 200 gr	5,70 €	10,50 €	8,40 €

Gadgets			
Ecusson Peyrehorade	1,90 €	5,00 €	4,00 €
Bâton de marche 1m LVK	5,30 €	12,00 €	9,60 €
Magnet bérêt	2,00 €	4,00 €	3,20 €
Bâton de marche 1 m30 LVK	5,60 €	13,00 €	10,40 €
Bâton de marche 1 m30 LVK	5,90 €	15,00 €	12,00 €
Stylo	2,75 €	4,00 €	3,20 €
Sac toile de jute	4,35 €	6,50 €	5,20 €
Dé à coudre	1,62 €	3,50 €	2,80 €
Porte clés LVK	4,95 €	8,00 €	6,40 €
Porte-clés sabotier naturel	3,15 €	5,00 €	4,00 €
Porte-clés sabotier couleurs	3,80 €	5,00 €	4,00 €
Magnets le sabotier naturel	1,00 €	4,00 €	3,20 €
Tablier français FMS Kiwi	14,99 €	29,00 €	23,20 €
Torchon français FMS Kiwi	5,34 €	9,90 €	7,90 €
Magnets le sabotier couleurs	2,10 €	4,00 €	3,20 €
Magnets classiques	1,56 €	4,00 €	3,20 €



Décapsuleur liège	4,00 €	5,00 €	
Porte clés liège	2,95 €	6,00 €	4,00 €
Bouchon liège	0,54 €	2,00 €	1,60 €
Disque de stationnement	3,23 €	5,00 €	4,00 €
Yoyo	1,45 €	3,00 €	2,40 €
Pechevache "Esteban"	5,50 €	12,90 €	10,30 €
Sticker famille Kiwi	1,80 €	3,00 €	2,40 €
Décapsuleur Famille Kiwi	2,80 €	7,00 €	5,60 €
Cartes postales bois Famille Kiwi	2,20 €	5,00 €	4,00 €
Magnet Famille Kiwi	1,95 €	4,00 €	3,20 €
Carnet Famille Kiwi	3,50 €	9,00 €	7,20 €
Porte clés Famille Kiwi	2,50 €	5,00 €	4,00 €
Mug Famille Kiwi	2,65 €	7,00 €	5,60 €
Reposo cuillère poterie Aurélie	13,00 €	18,00 €	16,00 €
Grandes boucles d'oreille Aurélie	12,00 €	18,00 €	15,00 €
Moyennes boucles d'oreilles Aurélie	10,00 €	14,00 €	12,00 €
Petites boucles d'oreilles Aurélie	9,00 €	12,00 €	10,00 €
Tableau Famille Kiwi	4,50 €	10,00 €	8,00 €
Planche ronde Kiwi	24,00 €	36,00 €	28,80 €
Plateau Kiwi feuille	35,00 €	45,00 €	45,00 €
Coupe à la verte	12,00 €	18,00 €	14,40 €
Tasse à café Thiesen	5,60 €	8,00 €	6,40 €
Mug La Vallée du Kiwi	4,28 €	8,00 €	6,40 €
Mug Kiwi personnalisé	17,50 €	25,00 €	20,00 €
Porte-savon	11,00 €	16,50 €	13,20 €

Textile			
bérêt Saint Jacques de compostelle	18,84 €	30,00 €	24,00 €
Bérêt La Vallée du Kiwi	16,62 €	22,00 €	22,00 €
Pochettes La Vallée du kiwi	4,12	9,9	8
Pochons la vallée du Kiwi	3,65	8	6,5
Totebag La Vallée du Kiwi	5,14	7	6
Foccap LUK	0,93	1,5	1



Casquette La Vallée du kiwi	6,07	12	10
Foulards Fêtes de Peyrehorade 26	4,32	7	7
Foulards fêtes de Peyrehorade	3,12 €	6,00 €	4,80 €
Valsselle Terafeu Terafour			
Cocorico	25,00 €	60,00 €	48,00 €
Huilier	19,14 €	34,00 €	27,20 €
Pake Bowl	19,30 €	41,00 €	34,40 €
Tasse café	3,90 €	9,00 €	7,20 €
Packs services			
Partenariat Hébergeur territoire		90,00 €	
Partenariat activité territoire sans photo		90,00 €	
Partenariat activité territoire avec photo		100,00 €	
Partenariat primo adhérent territoire		70,00 €	
Partenariat activité hors territoire sans photo		110,00 €	
Partenariat activité hors territoire avec photo		120,00 €	
Partenariat primo adhérent hors territoire		80,00 €	
offre facebook ou instagram		30,00 €	
offre écran d'accueil		30,00 €	
offre tablettes point I		30,00 €	
1 Newsletter grand public annuelle		30,00 €	
Pénalité pour changement partenariat dernière minute		25,00 €	

Micro site web clé en mains		30,00 €	
Pack photos		240,00 €	
Pack vidéo		1 020,00 €	
publicité 2ème de couverture		800,00 €	
publicité 3ème de couverture		800,00 €	
publicité 4ème de couverture		800,00 €	

Publi reportage 1/2 page		600,00 €	300,00 €
publi reportage pleine page		1 000,00 €	500,00 €
Header janv/fev/mars/avr/déc		50,00 €	
Header avril/mai/oct		60,00 €	
Header juin/sept		80,00 €	
Header juil/août		100,00 €	





Pénalité retard impressions		25,00 €	
Pack photos+ vidéo		1 140,00 €	
Location vélos			
location journée		15	12
location 1/2 journée		8	8
Location 1 mois		900	240
location heure		3	3
forfait sécurité		40	40
Location semaine		100	80
Billetterie Associations		1 €/billet	
Billetterie		10% com sur CA	
Groupes		10% de com sur CA	
Entrée soirée visites		5	5
Entrée soirée spectacle		8	8
Entrée groupes		4	4
Pass Abbayes		6,5	6,5
Annulation groupe +30j avt prestation		10% sur CA dossier	
Annulation groupe à partir du 22è jour		30% sur CA dossier	
Annulation groupe de 8 à 21 jours		50% du CA dossier	
Annulation groupe de 2 à 7 jours		75% du CA dossier	
Annulation groupe 1 jour avant ou non présentation		100% CA dossier	

ARTICLE 2 : La gratuité ou l'application des tarifs promotionnels en cas de partenariats, d'actions de communication, d'événements nationaux ou lors d'opérations commerciales.

ARTICLE 3 : La présente décision abroge et remplace la décision n° 106/2025 en date du 07 Octobre 2025 à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : Il sera rendu compte de la présente décision lors du prochain conseil communautaire.

ARTICLE 6 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation sera : adressée au Responsable du Service de Gestion Comptable de Dax.

Fait à Peyrehorade le 16 Mars 2026,

Le Président de la Communauté de communes
du Pays d'Orthe et Arrigans

Jean-Marc LESCOUTE

